

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU CANDIDAT

CERTIFICATION

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Dossier réalisé par :		
□ Nom : □ Prénom :		
Date :		

Présentation du dossier

Le dossier de présentation du candidat constitue un élément du système de validation de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur.

Cette certification est délivrée par le ministère chargé de l'emploi.

Tel que précisé dans le référentiel d'évaluation, ce dossier représente l'une des productions attendues pour la session d'examen. Il est réalisé par le candidat en amont de la session d'examen.

Le jury le consulte le jour de la session d'examen, avant de recevoir le candidat pour l'épreuve.

Pour prendre sa décision, le jury dispose :

- 1. du dossier de présentation du candidat.
- 2. des résultats de l'épreuve.

[Arrêté du 17/12/2018 relatif aux conditions de délivrance de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur du ministère chargé de l'emploi]

Ce dossier comporte :

- « Présentation des situations professionnelles »: partie permettant au candidat de décrire succinctement les deux situations professionnelles issues de sa pratique métier, qui serviront de base à sa présentation orale le jour de la session d'examen;
- « Votre profil » : partie permettant au candidat de se présenter ;
- « Informations complémentaires » : partie facultative permettant au candidat, s'il le souhaite, d'apporter au jury des informations complémentaires ;
- « Liste des annexe(s) jointe(s) » : partie facultative permettant au candidat, s'il le souhaite, de proposer au jury en annexe de son dossier tout élément d'illustration ;
- « Déclaration sur l'honneur ».

Important : le candidat doit parcourir le « Guide d'accompagnement du candidat à la certification » transmis avec ce dossier avant de le renseigner.

Le candidat devra renseigner le « Dossier de présentation du candidat », l'imprimer en recto/verso et le transmettre au responsable de session avec les annexes éventuelles, avant le début de l'épreuve le jour de la session d'examen.

La mise en forme de ce dossier et la taille des espaces impartis pour les textes « libres » ne doivent pas être modifiées.

Page vierge

Sommaire

Présentation des situations professionnelles	p.	7
Votre Profil	p.	9
Informations complémentaires	p.	11
Liste des annexes jointes	p.	12
Déclaration sur l'honneur	p.	13

Page vierge

Présentation des situations professionnelles

Présentez succinctement ci-dessous les deux situations professionnelles issues de votre pratique métier que vous souhaitez proposer au jury comme base de votre présentation orale le jour de la session d'examen.

Votre présentation permettra au jury d'évaluer le domaine de compétences « **Contribuer à la transmission des savoir-faire et l'évaluation des apprentissages** » au regard de vos capacités à :

- analyser les situations professionnelles dans lesquelles vous exercez votre métier ;
- les exploiter pour construire des situations d'apprentissage ou d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.

Le jour de la session d'examen, le jury choisira quelle situation vous présenterez. Il vous l'indiquera avant le début de l'épreuve après avoir reçu votre dossier.

Situation professionnelle n°1

Présentez succinctement la première situation que vous souhaitez proposer au jury :

Situation professionnelle n° 2	
Présentez succinctement la seconde situation que vous souhaitez proposer au jury :	

Page vierge

votre profii
1. Quels ont été les principaux postes que vous avez occupés ?
2. Quel est votre dernier poste occupé? Dans quelle structure, quel secteur et depuis quand?
3. Avez-vous, vous-même, été salarié en contrat d'alternance ?
□ Oui □ Non
4. Avez-vous des domaines d'expertises mobilisés tout particulièrement dans vos activités ?
5. Avez-vous eu l'occasion, dans votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle, d'accompagner, de former des personnes, des collègues ? Si oui, précisez ci-dessous le contexte.
Torrier des personnes, des conegues : 51 oui, precisez ci-dessous le contexte.

	Intitulé	Autorité ou organisme	Année d'obtention
	Si vous avez déjà accompagn	é un ou plusieurs alternants :	
Combien avez-vou	s accompagné d'alternants ?		
□ 1 alternant □	☐ de 2 à 5 alternant(s) ☐ de 6 à	10 alternant(s) □ plus de 10 a	Iternant(s)
. Sur quel(s) type(s)	de contrat ?		
☐ Contrat d'appr	entissage □ Contrat de profess	ionnalisation	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ion(s) préparaient-ils ?		
☐ CAP ☐ BAC PI	RO BP BTS DUT LICE	ENCE PRO	IEUR
☐ TITRE PRO (Niv	eau:) 🗆 CQP (Niveau:)	
☐ AUTRE(S) _ Pré	cisez le(s) libellé(s) et le(s) niveau	(x):	
Principales spécia	lités :		
). Quel était le prof	il des alternants accompagnés ?		
☐ Mineurs	☐ Jeunes de 18 à 26 ans	☐ Personnes de plus de	26 ans
☐ Personnes en s	ituation de handicap		
☐ Autre(s) profil(s) spécifique(s) _ Précisez :		
L. Que représente p apprentissage / tut	oour vous l'obtention de cette ce teur ?	rtification relative aux compéten	ices de maître

Informations complémentaires

(Facultatif)

Vous disposez de cet espace pour apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez préciser au jury. En complément, vous pouvez également fournir en annexe au dossier tout élément d'illustration. Précisez-les dans ce cas dans la partie « Annexe(s) jointe(s) » de ce dossier.

Liste des annexe(s)

(Facultatif)

Indiquez ci-dessous, la liste des éléments que vous souhaitez joindre en annexe à votre dossier pour le jury.
1°
2°
3°
4°
5°

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) [Prénom et NOM],
déclare sur l'honneur être l'auteur(e) des renseignements fournis dans ce dossier.
Fait à, le
pour faire valoir ce que de droit.
Signature :
La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1) ;
Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes (code pénal art.441-6) ;
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement
de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour
la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un
art ou un procédé quelconques."

